

Les impacts environnementaux des exploitations minières artisanales au Sud-Kivu: évaluation et réduction

Auteur : AGANZE BACIYUNJUZE GLOIRE (Bureau d'Etude Géologique et Environnementale en RDC, BEGE-RDC)

Contact: gloireagha@gmail.com

La demande mondiale en certains minerais ayant accru depuis la fin du XX^e siècle, ceci a conduit à la multiplication des entreprises minières au Sud-Kivu concernant notamment des métaux très convoités et de plus en plus rares comme l'or, la cassitérite, la tourmaline, le coltan, la wolframite, etc...

A cette exploitation industrielle est apparentée une exploitation dite « artisanale » qui a commencé clandestinement dans la province au début des années 1970 (peu après la faillite de la SOMINKI) avant que l'ordonnance loi N°81/039 du 5 avril 1981 portant code minier n'en définisse le cadre légal. Cette exploitation est une activité minière consistant à extraire et à concentrer les substances minérales pour en récupérer les produits marchands par l'utilisation des outils, des méthodes et procédés manuels ou non industriels.

Il sied de préciser d'entrée de jeu que le Sud-Kivu possède d'énormes potentialités minérales mais les impacts environnementaux liés aux activités extractives de celles-ci et leur traitement (artisanalement ou industriellement) progressent de façon inquiétante.

Cette situation combinée avec le passif environnemental hérité des longues années d'exploitation minière sans égard à des mesures protectrices, aggrave l'état actuel de l'environnement dans les carrières minières du Sud-Kivu et leurs alentours immédiats. Cela se traduit par des dégradations environnementales dont les trois corollaires les plus visibles sont : la déforestation, l'instabilité des terrains, la perte de la biodiversité et la pollution de l'eau, de l'air et du sol.

Ceci est rendue pire par l'insuffisance des capacités des institutions étatiques en charge du suivi environnemental ainsi que la croissance et la prédominance de l'économie informelle. L'économie informelle a des répercussions sociales et environnementales graves.

Par ailleurs l'évolution de la législation environnementale dans le secteur extractif en RDC, n'a pas encore permis d'assurer une exploitation véritablement respectueuse de l'environnement et du bien-être des populations locales. Cela est le résultat des longues années d'exploitation des ressources nationales menées sous le régime des lois de 1967 et de 1981.

La mine artisanale et ses impacts sur l'environnement ont depuis toujours fait la une au Sud-Kivu, mais les études relatives à leur nette appréhension sont mal connues ou les sont de façons descriptives seulement.

De tout ce qui précède et à l'évidence, une tragédie aussi grave ne pouvait pas nous laisser indifférent dans la mesure où durant les 30 dernières années, et ce dans la recherche des solutions de survie, l'artisanat minier à travers « le hand-picking » a mobilisé dans toutes les provinces de la RDC une tranche importante de la population congolaise (1.000.000 de personnes environs) qui s'active sur différents sites d'exploitations.

Ces divers incidents relatifs aux exploitations artisanales minières sur l'environnement au Sud-Kivu suscitent un ensemble d'interrogations:

Des bénéfices gigantesques des méga-

exploitations minières : à quels prix environnemental, écologique et de santé publique ? Quels sont les impacts environnementaux de ces exploitations sur la qualité des eaux, du sol, de l'air, de la faune et de la flore au Sud-Kivu ? Quels sont les mécanismes à appliquer pour protéger notre environnement contre les effets désastreux de l'exploitation artisanale ?

Chaque étape d'une exploitation minière artisanale étant sujette tant soit peu aux différents impacts environnementaux, la présente thématique s'est proposée aux vu des diverses études précédemment menées, d'identifier et d'évaluer de façon plus clairvoyante, les impacts de l'exploitation minière artisanale sur l'environnement du Sud-Kivu.

4 secteurs dont BIRHINYI, LUHWINJA, KAMITUGA et NUMBI ont fait l'objet de notre étude.

Au vu des observations faites, des résultats analysés et interprétés, il en est venu que:

Les problèmes géo-environnementaux et surtout ceux en rapport avec l'artisanat minier au Sud-Kivu demeurent toujours poser car leurs effets sont multiples et d'une échelle sans précédent dans certains secteurs de notre étude.

Les impacts traduits par la pollution des eaux, la dégradation des sols et une pression quotidienne sur la faune et la flore, les instabilités de terrain et les modifications géomorphologiques mettent en l'exergue le caractère funeste de l'exploitation minière artisanale sur notre l'environnement.

Les analyses chimiques effectuées pour les échantillons d'eaux et de sols dans certains secteurs ont révélés respectivement des concentrations très significatives en métaux lourds tels que le Pb et le Cd qui sont deux éléments jugés très toxiques et dangereux pour les végétaux, les hommes et les animaux.

Certes que l'artisanat minier est un puissant moyen de lutte contre la pauvreté, mais ses avantages ne doivent pas néanmoins primer sur ses graves conséquences.

A cet effet, pour protéger notre environnement contre les effets désastreux de cette activité, les décideurs, les techniciens, la société civile, les responsables des carrières minières et les exploitants artisanaux eux même doivent œuvrer chacun pour sa bonne organisation

Les mesures de réduction et de résolution des impacts environnementaux liés aux exploitations artisanales passent de premier abord par les recommandations suivantes à l'égard :

DE L'ETAT CONGOLAIS

- Organiser via la SAESCAM, des campagnes intenses de sensibilisation des creuseurs sur les impacts de leur activité sur l'environnement, la formation des creuseurs techniques d'exploitation et de traitement des minerais appropriées pour éviter les différents accidents géologiques pouvant causer des pertes en vies humaines, tels que : éboulements, inondations, glissement de terrain...

- Assurer le respect des lois et traités internationaux ratifiés par la RDC sur la protection des aires protégées contre les activités minières extractives ;

- Prise en compte des activités minières artisanales dans le processus d'aménagement du territoire ;

- Renforcement des capacités du pouvoir public en matière de réglementation efficace du secteur minier artisanal ;

- Concentrer les efforts sur l'organisation des exploitants miniers artisanaux et l'application des cadres réglementaires, notamment le respect des zones interdites à l'exploitation minière ;

• Définir et faire appliquer les normes en matière de pollution environnementale propres à la RDC ;

DES EXPLOITANTS ARTISANAUX

- Respecter toutes les recommandations environnementales présentées par l'Etat Congolais à travers le code minier.

- Utiliser les techniques d'exploitation à moindre impacts ;

- Délimitation et aménagement de centre unique de traitement des minerais sur le site ;

- Planter les nouveaux arbres en remplacement des ceux coupés pour le soutènement des puits et galeries ;

- Remblayer les puits et galeries après l'exploitation ;

• Porter une attention particulière sur la gestion des rejets miniers et des composantes environnementales particulièrement sensibles situées à proximité des opérations minières.

REFERENCE

- Gloire AGANGE.B et Lucien MASIRIKA.M (2014-2015-). *Contribution à l'étude géologique dans le synclinorium d'Itombwe: cas des secteurs de Tshondo et de Nakarhwa (Burhinyi): approches pétrographiques, structurales et géomorphologique*. Mémoire, UOB 2014-2015. Inédit
- Gloire AGANZE.B (2015). *Etude des quelques mouvements de masses affectant les terres arables autour du gisement de Twangiza-North(Luhwi-nja): approches géomorphologiques, géotechniques et hydrogéologiques*. Projet.
- Loi No 007/2002 du 11 juillet 2002 portant code minier en ses articles; 109 et 111.
- CIFG (2004). *Artisanat minier, comment lutter contre la pauvreté*-publication-(2004/39-CIFG)
- ELENGE MOLAYI (2008). *Législation minière, environnement et protection de la santé du travail des artisans miniers en RD Congo*, in Congo-Afrique XVIII e année, No 425, mai 2008.
- Michel BYOSHI.M (2015). *Impacts de l'exploitation artisanale de l'or sur l'environnement: cas du secteur de Kamituga*. Mémoire, UOB 2014-2015. Inédit
- Rolant POUTRIER (2004). *Impacts négatifs des activités extractives sur l'environnement en RDC: constats et recommandations*.
- Samuel AKILIMALI.M (2015). *Impact environnemental de l'exploitation de la cassitérite, de la tourmaline, du coltan et de l'or dans le secteur de Numbi en territoire de Kalehe au Sud-Kivu*. Mémoire, UOB 2014-2015. Inédit

« Des bénéfices gigantesques des méga-exploitations minières en RDC: à quels prix environnemental, écologique et de santé publique ? »